

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4301

Attribution de subventions pour un montant total de 18 000 euros dans le cadre de la promotion de l'Economie Sociale Solidaire, du soutien de l'entrepreneuriat et la promotion de la consommation responsable

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 NOVEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETARE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINI, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAINE (pouvoir à M. LEVY), M. HAVARD, Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4301 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR UN MONTANT TOTAL DE 18 000 EUROS DANS LE CADRE DE LA PROMOTION DE L'ECONOMIE SOCIALE SOLIDAIRE, DU SOUTIEN DE L'ENTREPRENARIAT ET LA PROMOTION DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

2018/4301 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR UN MONTANT TOTAL DE 18 000 EUROS DANS LE CADRE DE LA PROMOTION DE L'ECONOMIE SOCIALE SOLIDAIRE, DU SOUTIEN DE L'ENTREPRENARIAT ET LA PROMOTION DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 novembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n°2015/1431 du 28 septembre 2015, La Ville de Lyon a défini sa stratégie globale en matière d'économie Sociale et Solidaire (ESS).

Cette stratégie comprend les axes suivants :

- La promotion de l'ESS ;
- Le soutien à l'entrepreneuriat en ESS ;
- La promotion de la consommation responsable et de l'alimentation durable.

La mise en œuvre de cette stratégie repose en particulier sur le soutien à différents acteurs du territoire.

I - LA PROMOTION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Action 1 : La mise en œuvre de la stratégie à « l'innovation et aux coopérations économiques » de la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire (CRESS)

La Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire Auvergne Rhône-Alpes (association loi 1901) est l'organisation régionale représentative des mouvements et des syndicats d'employeurs de l'économie sociale et solidaire en Auvergne-Rhône-Alpes.

Les premières années d'existence des CRESS Auvergne et Rhône-Alpes ont été consacrées principalement à la reconnaissance institutionnelle de l'ESS. Depuis leur fusion en 2017, l'enjeu consiste à renforcer la CRESS AURA en tant qu'organisation permettant le développement d'un modèle de développement économique et de modes d'entreprendre innovants, durables et inclusifs.

Depuis 2015, la CRESS structure, à l'échelon régional, une offre de services complète dédiée au développement des entreprises par l'innovation sociale et les coopérations économiques. Cette offre de services, qui cible les entreprises (ESS et hors ESS) et les collectivités territoriales, a pour finalité de contribuer au développement économique régional par la réponse aux besoins sociaux non couverts et par la mise en place de dynamiques collectives de coopération entre entreprises (et collectivités territoriales).

Cette stratégie est mise en œuvre par la cellule « développement économique » qui souhaite :

- donner des perspectives de développement aux entreprises en donnant accès aux opportunités d'affaires sur les filières à potentiel de croissance,
- appuyer l'émergence et la création de nouvelles activités économiques de proximité par des dynamiques collectives,
- consolider les démarches de coopération des entreprises de l'ESS avec les autres acteurs économiques de leur territoire.

En 2018, la Ville de Lyon et la cellule « développement économique » de la CRESS collaborent pour travailler à une meilleure connaissance des réalités, opportunités, freins et perspectives de l'ESS sur le territoire lyonnais, dans le cadre des activités de l'observatoire régional de l'ESS.

Par délibération n° 2017/3450 du 20 novembre 2017, vous avez accordé à l'Association CRESS Rhône-Alpes une subvention de 3 000 € pour la mise en œuvre de sa stratégie dédiée à « l'innovation et aux coopérations économiques ».

La CRESS sollicite une subvention de 3 000 € pour la mise en œuvre de sa stratégie dédiée à « l'innovation et aux coopérations économiques ».

Le budget prévisionnel de cette action est de 69 000 €

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à la CRESS Auvergne Rhône-Alpes une subvention de 3 000 € pour la mise en œuvre de sa stratégie dédiée à « l'innovation et aux coopérations économiques », compte tenu de l'intérêt communal présenté par cette dernière.

Action 2 : L'association Locaux Motiv' pour l'animation hebdomadaire des « Jeudis WE »

L'association Locaux Motiv' gère un tiers-lieu emblématique réunissant une cinquantaine de structures ESS, et situé rue Jangot dans le septième arrondissement. Tous les jeudis midis, des structures qui travaillent dans ces locaux partagés animent un temps de sensibilisation et d'échanges autour de leurs activités orientées sur l'innovation sociale : les « Jeudis WE ». Ces temps conviviaux, ouverts au grand public, permettent de mieux faire connaître la réalité des acteurs locaux de l'ESS, leurs projets, leur fonctionnement, leurs spécificités, leur potentiel d'innovation. Ils participent au développement d'une culture de l'ESS sur tout le territoire lyonnais et créent des passerelles entre différentes activités.

En 2017, par délibération n° 2017/3450 du 20 novembre 2017, vous avez accordé, à l'association Locaux Motiv', une subvention de 5 000 €. L'association Locaux Motiv' sollicite pour 2018 une subvention de 5 000 € pour le développement des « jeudi we ». Compte tenu de l'intérêt de ces actions pour les Lyonnais, je vous propose en conséquence d'allouer une subvention de 5 000 € à Locaux Motiv'.

II – LA PROMOTION DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE ET DE L’ALIMENTATION DURABLE

Action : L’association la Légumérie pour la structuration de la filière « alimentation durable »

Si Lyon est incontestablement une place forte de la gastronomie internationale, la Ville est aussi très engagée pour une alimentation durable, favorable à la santé et à l’environnement. En octobre 2015, avec 120 autres villes des cinq continents, Lyon signait le premier Pacte Mondial pour l’Alimentation Durable, dans le cadre de l’Exposition Universelle de Milan. En 2015, Lyon a été également la première ville française à adopter un plan d’actions multi-partenarial pour l’alimentation durable, qui instaure en particulier le premier Conseil Local de l’Alimentation Durable. Lyon a été la seule ville française sélectionnée pour participer au programme européen URBACT « sustainable food in urban communities » (« Alimentation durable des zones urbaines »).

La Ville de Lyon, à la suite du programme européen URBACT coordonné par la collectivité (2013-2015), a défini sa stratégie globale en matière d’Economie Sociale et Solidaire (ESS) avec un axe portant sur la promotion de la consommation responsable dont l’un des objectifs est de structurer et promouvoir une filière alimentation durable.

En 2017, avec le Conseil Local de l’Alimentation Durable, il a été mis en évidence l’opportunité de soutenir la structuration d’une filière de l’alimentation durable dont le potentiel de création d’activités et d’emplois sur le territoire est porté par une conjoncture favorable. Consolider les débouchés de l’alimentation durable, changer d’échelle et relocaliser la valeur ajoutée ou encore professionnaliser les acteurs, sont les enjeux de création de richesses locales.

Le Conseil Local de l’Alimentation Durable (CLAD) a donc souhaité mettre en place à partir de 2018 une action collective et structurante au service du territoire pour tous les Lyonnais : une fabrique aux initiatives pour l’alimentation durable. L’édition 2018, baptisée "la fabrique à manger" a eu lieu dans les 4ème et 8ème arrondissements de Lyon. Elle a permis de sensibiliser près de 1000 personnes à l’alimentation bio, locale, équitable, saine, d’une part avec le Centre Social des Etats-Unis, d’autre part au pied des Tours Pernon de Grand Lyon Habitat, situées dans un ancien Quartier Politique de la Ville.

Le principe de ces fabriques est de sensibiliser tous les habitants à l’alimentation saine et durable par le biais de différents ateliers gratuits. Les ateliers portent sur la transmission de savoir-faire, sur les usages alimentaires, la conservation et la préparation des aliments, la sensibilisation aux saisonnalités et productions locales, la promotion des achats et usages alimentaires vers une alimentation durable à budget constant, le lien entre les jardins partagés et l’alimentation durable, la création d’un projet artistique comme outil de sensibilisation à l’alimentation durable, etc. Chaque acteur impliqué dans ce collectif apporte son savoir-faire et ses compétences lors de cet événement de sensibilisation.

Les objectifs de ce projet collectif sont les suivants :

- Être identifié, sur la thématique de l’alimentation durable, comme une action collective et structurante dans les quartiers populaires.
- Donner l’accès à une alimentation durable et saine pour tous dans une perspective de prévention santé, notamment dans les quartiers en politique de la Ville,
- Sensibiliser les différents publics et conduire au changement de comportement,

- Pérenniser les actions du CLAD.

Cette fabrique aux initiatives de l'alimentation est co-construite avec la Ville de Lyon et les acteurs du CLAD.

La Légumerie souhaite porter juridiquement et financièrement la coordination de ce projet pour l'édition 2019, qui se déroulera dans deux nouveaux arrondissements.

La Légumerie, association loi 1901 labellisée « Lyon, ville équitable et durable » et membre du CLAD, a pour objectifs la création, l'exploitation et l'animation d'espaces d'agriculture urbaine comme des outils de production nourricière, de création de lien social et de stimulation de la conscience écologique en partenariat avec des structures socio/médico-éducatives dans les quartiers Politique de la Ville depuis 2013.

Pour la bonne réalisation de ce projet, La Légumerie a l'expertise et l'expérience nécessaires pour structurer et développer la filière de l'alimentation durable. Cette fabrique aux initiatives pour l'alimentation durable ne peut effectivement fonctionner sans un travail en amont de sensibilisation et de coordination auprès des acteurs de l'alimentation durable.

L'association La Légumerie sollicite une subvention en fonctionnement de 10 000 €
Le budget prévisionnel est de 129 300 € pour la conception et la coordination de ces fabriques aux initiatives à l'alimentation durable.

Par délibération n° 2017/3450 du 20 novembre 2017, vous avez accordé à l'association La Légumerie une subvention de 10 000 € pour la mise en œuvre de sa stratégie dédiée à « l'innovation et aux coopérations économiques ».

En soutenant cette association, la Ville de Lyon agit en faveur de la structuration et du développement de la filière de l'alimentation durable. Compte tenu de l'intérêt communal de son action, je vous propose d'accorder une subvention de 10 000 € à l'association La Légumerie pour coordonner et structurer les acteurs de la filière de l'alimentation durable pour la mise en œuvre de ce projet dans deux arrondissements de Lyon.

Une convention sera signée avec l'Association La Légumerie pour l'accompagnement financier de cette action.

Oùï l'avis des 1^{er}, 3^e et 7^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission ;

DELIBERE

1. Les subventions énumérées dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de 18 000 € sont allouées aux associations suivantes :

Nom de l'association	Adresse du siège social	Action soutenue	Montant de la subvention
Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire	11 rue Auguste Lacroix 69003 Lyon	Mise en œuvre de sa stratégie dédiée à « l'innovation et aux coopérations économiques ».	3 000 €
Locaux Motiv'	10 bis Rue Jangot, 69007 Lyon	L'animation des Jeudis WE	5 000 €
La Légumerie	10 rue de Vauzelles 69001 Lyon	Développement des fabrique aux initiatives pour l'alimentation durable	10 000 €
Total			18 000 €

2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon, et l'association La Légumerie est approuvée.
3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
4. La dépense en résultant, soit 18 000 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 52011, programme DEVELOPMENT, opération ESS, nature comptable 6574, fonction 90, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Dounia BESSON